

Appel à Manifestation d'Intérêt

Sur les démarches de planification énergie-climat pour les intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie

2^{ème} session

Date de lancement : 23 avril 2025

Date de clôture : 15 juillet 2025

Les candidatures peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt (ci-après « AMI »). Elles seront instruites au fur et à mesure de leur réception par la FNCCR et Efficacity.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (ci-après dénommée « FNCCR ») et Efficacity.

Il vise à aider les intercommunalités et les syndicats départementaux d'énergie lauréats à concevoir une stratégie territoriale énergie-climat, à définir et à optimiser le programme d'actions associé, et à piloter sa mise en œuvre. Cet accompagnement permettra en outre d'améliorer les outils d'aide à la décision disponibles pour les collectivités au niveau national.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent s'inscrire dans des exercices de planification énergie-climat intercommunale (PCAET, SCOT-AEC, Schéma directeur des énergies, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, d'une révision, d'une évaluation, d'un bilan à mi-parcours ou d'études d'approfondissement.

Les porteurs de projet pouvant répondre au présent AMI sont des intercommunalités, des syndicats de SCOT et des syndicats départementaux d'énergie.

Les porteurs de projet sélectionnés dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement subventionné à 40% pour des travaux concourant à l'élaboration ou au suivi-évaluation de leur plan ou stratégie (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille).

SOMMAIRE

1. Contexte de l'AMI	3
2. Objectifs de l'AMI	3
3. Rappel des grandes étapes des plans climat territoriaux et des principaux axes d'amélioration visés	4
4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI	6
5. Description des projets éligibles et critères de sélection	7
6. Processus global de l'AMI	8
a. Prise de contact préalable avec Efficacity (facultative)	8
b. Dépôt des candidatures	8
c. Sélection	8
d. Contractualisation	8
7. Conditions financières	9
8. Contenu de la candidature	9
ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la candidature	10
ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement	11

1. Contexte de l'AMI

Le constat que l'on peut faire est que les intercommunalités, dans le cadre de leur planification climat-air-énergie (PCAET notamment), ont d'une part des difficultés à élaborer des programmes d'action suffisamment opérationnels et quantifiés pour faciliter l'atteinte de leurs objectifs d'atténuation du changement climatique ; et ont d'autre part des difficultés à piloter et ajuster régulièrement ces programmes d'actions au regard des résultats et impacts constatés.

Compte tenu du rehaussement des objectifs d'atténuation nationaux pour 2030 et 2050 et du rôle majeur qu'ont à jouer les collectivités (il est estimé qu'environ 4/5 des orientations de la SNBC nécessitent leur engagement du fait de leurs compétences), il apparaît urgent de répondre aux attentes des collectivités et de renforcer les outils à leur disposition pour élaborer leur plan d'action bas carbone.

C'est dans ce contexte qu'Efficacy, en tant qu'organisme national de R&D dédié à la décarbonation des villes et territoires, souhaite développer de nouveaux outils d'aide à la décision répondant aux attentes des collectivités.

Pour s'assurer que ces outils répondront pleinement aux besoins des utilisateurs, il est nécessaire que des expérimentations soient menées avec un panel de collectivités pilotes aux profils variés, engagées dans des démarches de planification énergie-climat (élaboration ou révision de PCAET, élaboration de SCOT valant PCAET...) et conscientes de la nécessité de faire évoluer les pratiques.

Une première session de l'AMI FNCCR & Efficacy sur les démarches de planification énergie-climat a été organisée en 2024. Cinq lauréats ont été retenus :

- La Communauté des communes de la Matheysine pour l'élaboration d'un premier PCAET volontaire ;
- La Métropole Européenne de Lille pour la révision de son PCAET ;
- La Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux pour l'élaboration du bilan à mi-parcours de leur PCAET et la création de dispositifs de suivi-évaluation ;
- L'EPT Paris Est Marne & Bois, également pour l'élaboration du bilan à mi-parcours de leur PCAET et la création de dispositifs de suivi-évaluation ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays basque pour l'élaboration d'un schéma directeur des énergies, qui vient décliner les objectifs du PCAET en une programmation pluriannuelle d'énergie.

Cette deuxième session de l'AMI vise à accompagner 5 à 10 collectivités supplémentaires.

2. Objectifs de l'AMI

Dans ce contexte, l'AMI répond à trois grands objectifs :

- **Apporter aux collectivités lauréates une aide à la décision** pour l'élaboration ou le pilotage de leurs plans énergie – climat ;
- **Faire monter en compétence et outiller les collectivités** afin qu'elles puissent internaliser de plus en plus les compétences des stratégie énergie – climat ;
- **Contribuer au programme national mené par Efficacy, avec divers partenaires, visant à améliorer les outils à disposition des collectivités pour élaborer leur plan d'action énergie - climat**, en capitalisant sur les retours d'expérience.

3. Rappel des grandes étapes des plans climat territoriaux et des principaux axes d'amélioration visés

L'AMI va porter sur les grands enjeux de la planification énergie-climat, déclinés au sein des 4 étapes clés de la planification, à savoir :

L'élaboration d'un diagnostic territorial et la caractérisation des gisements d'atténuation :

L'objectif est de fournir à la collectivité un état des lieux énergie-climat détaillé et tourné vers le passage à l'action. Pour cela, il est nécessaire de mener une analyse fine des gisements d'atténuation par cible et segment¹.

Cette analyse sur l'état des lieux et les gisements gagne à être menée sur l'ensemble des secteurs d'émission (possiblement à différents niveaux d'analyses selon les enjeux et besoins) et nécessite pour cela la manipulation d'une diversité d'outils et de bases de données, travail souvent jugé fastidieux qu'il convient de faciliter dans le cadre des futurs outils.

La construction d'une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les enjeux du territoire :

Cette phase vise à définir les objectifs stratégiques du plan, déclinés dans le temps et sous la forme de leviers d'actions. Elle doit notamment permettre à la collectivité de se positionner par rapport aux cadres de références permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle nationale à horizon 2050 (scénario SNBC, scénarios ADEME, etc.).

Pour aider à l'opérationnalisation de sa stratégie, cette étape doit permettre de dimensionner et d'optimiser les leviers d'actions locaux, en lien avec les caractéristiques, spécificités et enjeux territoriaux.

La stratégie construite doit en effet être cohérente et partagée avec les autres plans et schémas, aussi bien à l'échelle locale (schéma directeur des énergies et études ENR-R, Plan de mobilités, SCOT ou PLU..., etc.) qu'aux échelles supra (SNBC, SRADDET, etc.).

Enfin, pour faciliter l'appropriation locale et favoriser la mobilisation des acteurs autour des trajectoires cibles, l'estimation de l'ensemble des impacts positifs et notamment des cobénéfices associés aux trajectoires (sur les aspects socio-économiques, l'adaptation au changement climatique, la santé et qualité de vie locale, etc.) constitue des analyses précieuses. Ces approches bénéficient déjà d'outils² et de méthodes au niveau national qui peuvent être appliqués à des échelles territoriales et enrichis dans le cadre de l'AMI.

¹ Exemple sur le parc bâti : il est utile de disposer de la distribution des surfaces et/ou des consommations en MWh selon différents critères, afin de mieux penser les futures politiques publiques sur ces cibles : parc des propriétaires occupants vs parc des propriétaires bailleurs, réglementations applicables, opportunités RCU/PV, etc.

² Exemples : outil Transition Écologique Territoires Emplois de l'ADEME et du Réseau Action Climat sur la création d'emploi, outils de l'OMS sur les bénéfices en santé des mobilités actives et de l'amélioration de la qualité de l'air, etc.).

La déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles :

L'objectif est ici de traduire les efforts sur les différents leviers actionnés en mesures concrètes pour les collectivités et les autres acteurs du territoire. L'enjeu est in fine d'être en capacité de traduire les ambitions locales en termes de moyens et de budgets pour les collectivités et leurs partenaires.

Il s'agit d'un travail itératif entre l'étape précédente et la quantification d'impact des différentes actions opérationnelles, par typologie de territoire et d'acteurs, afin notamment d'identifier les leviers et les actions les plus efficace pour la collectivité en termes d'atténuation du changement climatique.

Le suivi, l'évaluation et le pilotage continu du plan :

Parmi les étapes clés de l'élaboration d'un PCAET, on retrouve l'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation rassemblant les principaux indicateurs de réalisations, résultats et impacts du programme d'actions.

Le principal défi aujourd'hui pour les collectivités est de piloter et de suivre de façon dynamique non seulement leurs actions, mais celles de toutes les parties prenantes engagées, ainsi que d'évaluer la contribution de celles-ci à l'atteinte de la trajectoire et des objectifs fixés (afin notamment de les réajuster si besoin lors des phases d'actualisation du document).

Les futurs outils doivent notamment permettre de :

- Favoriser un monitoring plus stratégique, opérationnel, régulier et partagé ;
- Faciliter la collecte et le traitement des données et indicateurs ;
- Mieux quantifier les réalisations, résultats et impacts des actions menées au regard des objectifs chiffrés fixés dans le plan ;
- Intégrer les engagements et réalisations des acteurs externes à la collectivité ;
- Permettre un « bouclage » de l'exercice : structurer le suivi et l'évaluation des dynamiques territoriales en anticipation du prochain exercice de diagnostic (et vérifier ainsi une continuité des travaux de planification).

Pour répondre aux besoins exprimés à ces différentes étapes, Efficacity pourra mobiliser différents outils et expertises à savoir :

- Les moteurs de calcul de l'outil Prosper Actions³
- Différents modèles métiers sur les secteurs bâtiment (résidentiel et tertiaire), mobilité et énergie
- De nombreux retours d'expériences sur l'élaboration de stratégies énergie – climat territoriales
- Une expertise en traitement de données

³ Prosper Actions est une application web développée depuis 2016, actuellement copropriété du SIEL 42 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire) et du bureau d'études Énergies Demain. L'outil vise à permettre l'élaboration de l'ensemble des étapes d'un PCAET : diagnostics, scénarios et plans d'actions stratégiques détaillées, suivi-évaluation et pilotage... avec des modules dédiés. L'estimation d'impacts GES repose sur un catalogue de 250 actions stratégiques détaillées. Prosper Actions comptabilise plus de 700 utilisateurs inscrits depuis son lancement.

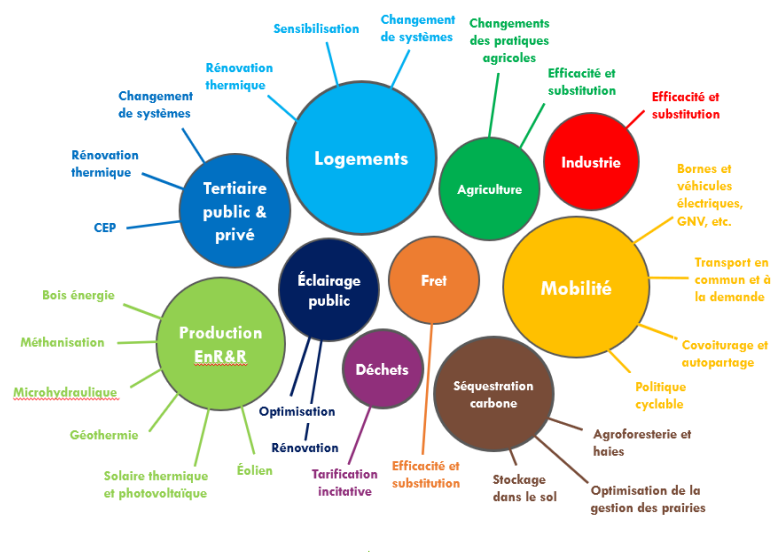


Figure 1 : Secteurs et leviers couverts par Prosper Actions

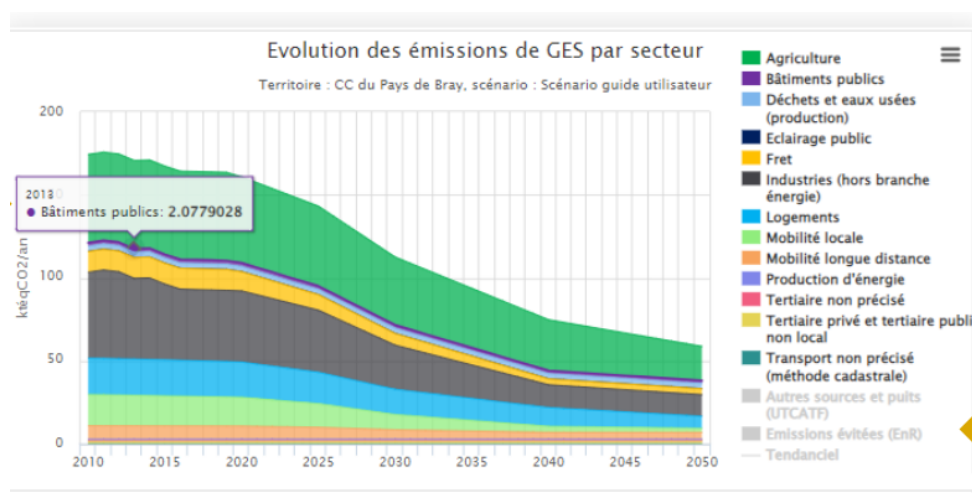


Figure 2 : élaboration de trajectoire énergie-GES sur la base de la quantification d'actions à l'aide du moteur de calcul Prosper Actions

4. Accompagnement apporté aux projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI

Efficacy proposera à chaque projet sélectionné un accompagnement personnalisé.

Dans le cadre de cet accompagnement, les travaux s'organiseront autour d'une ou plusieurs des tâches suivantes :

- Pour mieux comprendre et mieux caractériser les gisements d'atténuation du territoire :
 - Production d'études de gisement détaillées sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions GES sur les secteurs résidentiel, tertiaire, mobilité et EnR ;
 - Aide à l'articulation entre les différents outils et données pour la planification territoriale ;

- Pour définir une trajectoire cible cohérente avec les enjeux du territoire et ses gisements d'atténuation :
 - Définition d'une trajectoire cible adaptée au territoire, à la fois ambitieuse et réaliste, permettant de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau national en 2050 ;
 - Chiffrage des bénéfices socio-économiques associés à la trajectoire et accompagnement à la diffusion des résultats ;
 - Accompagnement à l'organisation d'ateliers dédiés, animation de sessions thématiques collectives ;
- Pour définir le plan d'actions :
 - Traduction des ambitions locales en moyens et budgets pour la collectivité et ses partenaires ;
 - Analyse des leviers d'action les plus efficace en termes d'atténuation du changement climatique et aide à l'optimisation du plan d'action ;
 - Mutualisation des analyses thématiques et partage des résultats et des éléments d'aides à la décision ;
- Pour cadrer le suivi et l'évaluation des actions engagées et de leurs effets
 - Mesure et analyse des résultats obtenus sur chaque thématique et éventuellement comparaison avec les dynamiques régionales/nationales ;
 - Recensement des bases de données existantes et mobilisables pour et par le territoire afin de penser le suivi dans le temps, et accompagnement pour la mise en place d'un outil de suivi opérationnel.

Cet accompagnement se déroulera sur une période de 3 à 24 mois, à compter de la date de contractualisation avec Efficacy, et selon le besoin spécifique de chaque territoire.

A l'issue de la réalisation des différentes tâches précisées ci-dessus, Efficacy produira un rapport technique à l'attention unique de la collectivité à qui il appartiendra d'autoriser expressément sa diffusion à des tiers. Ce rapport intégrera notamment le contexte de l'étude, les données utilisées, les résultats et les conclusions. Des versions provisoires de ce rapport seront fournies à la collectivité aux différentes étapes des travaux si nécessaire.

5. Description des projets éligibles et critères de sélection

La candidature peut être portée par une intercommunalité, un syndicat d'énergie ou un syndicat SCOT.

Les projets éligibles sont les exercices de planification intercommunale transverses (PCAET, SCOT-AEC, SDE, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, révision, évaluation ou études d'approfondissement.

L'objectif est de sélectionner 5 à 10 nouveaux projets dans le cadre de cette deuxième session de l'AMI. Tous les projets peuvent candidater s'ils s'inscrivent dans les thèmes abordés dans le présent AMI.

Pour sélectionner un projet, un échange sera organisé avec le candidat par Efficacy, afin de s'assurer de la pertinence de l'accompagnement et de sa faisabilité.

Les pièces demandées sont précisées dans la partie « contenu de la candidature » ci-après.

Le comité de sélection des projets sera constitué de représentants de la FNCCR et d'Efficacy, et recherchera une diversité de typologies de territoires pour prendre en compte les besoins de différentes tailles de territoire et différents types de stratégies énergie-climat.

6. Processus global de l'AMI

Le processus de l'AMI est organisé en plusieurs étapes :

a. Prise de contact préalable avec Efficacy (facultative)

Il est proposé aux collectivités qui souhaitent discuter de l'éligibilité de leur projet, des accompagnements possibles dans le cadre de l'AMI et des conditions pratiques, de prendre contact avec la FNCCR et Efficacy :

- FNCCR : s.hamdi@fnccr.asso.fr / assistantes.energie@fnccr.asso.fr
- Efficacy : m.wendeln@efficacy.com

b. Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées sous forme électronique par mail aux adresses spécifiées ci-dessus.

Les partenaires de l'AMI s'assureront que les documents transmis seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront utilisés que dans le cadre de l'AMI.

c. Sélection

Une instruction sera réalisée par la FNCCR et Efficacy afin de sélectionner les projets qui feront l'objet d'un accompagnement.

d. Contractualisation

L'accompagnement fera l'objet d'un partenariat de recherche et développement signé entre Efficacy et le porteur de projet, partenariat qui précisera le cahier des charges de l'accompagnement et les engagements notamment financiers de chacun.

Les accords-cadres et les marchés publics de services de recherche et de développement financés par un pouvoir adjudicateur sont exclus du champ d'application du Code de la commande publique. C'est le cas des partenariats conclus dans le cadre du présent AMI, étant donné qu'ils serviront à expérimenter des méthodes d'élaboration et de pilotage des trajectoires territoriales énergie-GES qui seront intégrées à un futur outil d'aide à la décision d'une part, et seront cofinancés par la collectivité et par Efficacy, Institut de recherche et développement, d'autre part.

7. Conditions financières

Pour les projets sélectionnés dans le cadre du présent AMI, l'accompagnement sera subventionné à hauteur de 40% (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille).

Le coût de l'accompagnement, qui sera arrêté d'un commun accord au moment de la contractualisation, sera fonction du cahier des charges spécifiques convenu pour chaque territoire.

8. Contenu de la candidature

La candidature s'appuie sur :

- **Un 2-pages contenant les éléments suivants** (cf. modèle en annexe 1) :
 - Structure candidate
 - Type de plan / stratégie concerné
 - État d'avancement et calendrier prévisionnel du plan/stratégie
 - Accompagnement souhaité
 - Améliorations ou innovations en matière d'outils et méthodes d'aide à la décision des collectivités qui pourraient être expérimentées à travers le projet
 - Est-ce que le plan/stratégie du territoire fait l'objet d'un accompagnement par d'autres structures ?
 - Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature
 - Contact associé à la candidature
- **Une lettre d'engagement** (cf. modèle en annexe 2)

ANNEXE 1 : Modèle pour le 2-pages de la candidature

Structure candidate	
Type de plan / stratégie	
État d'avancement et calendrier prévisionnel du plan/stratégie énergie - climat	
Accompagnement souhaité	
Améliorations ou innovations en matière d'outils et méthodes d'aide à la décision des collectivités qui pourraient être expérimentées à travers le projet	
Est-ce que le plan/stratégie du territoire fait l'objet d'un accompagnement par d'autres structures (syndicat départemental d'énergie, AREC / ATMO, ALEC, Cerema, bureaux d'études privés...) ? Si oui, qui fait quoi ?	
Contacts au sein de l'organisme porteur de la candidature	
Contact associé à la candidature	

ANNEXE 2 : Modèle de lettre d'engagement

Lettre d'engagement au stade du dépôt des candidatures

Nom du projet :

Localisation :

Nom et statut du candidat :

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- m'engager à concrétiser cet engagement et à le faire figurer dans le partenariat de R&D qui sera signé avec Efficacity si la candidature est retenue ;
- Avoir informé les différents acteurs impliqués dans le projet (collectivité ou syndicat) de cette candidature.

Pour (l'organisme candidat),

Signature

Cachet du partenaire

Nom :

Titre/Qualité :